

Rapport annuel du comité de la CIJ-CH, 31ème exercice annuel (2022)

1. Personnel

a) Comité

Quatre membres du comité, Federica De Rossa, Patricia Egli, Pascal Mahon et Daniel Möckli, ont été réélus en tant que tels lors de l'assemblée générale du 24 juin 2022. Evelyne Sturm, qui faisait partie du comité depuis 2018, a quitté celui-ci à la fin du mois de septembre. Pour le reste, la composition du comité est restée inchangée.

b) Bureau

Rainer Schweizer a quitté le bureau, dont il faisait partie depuis sa création en 2017, pour fin juin 2022. Pour le remplacer au sein du bureau, le comité a élu, le 17 mai 2022, Pascal Mahon, membre du comité de longue date. Evelyne Sturm a déclaré qu'elle quitterait le bureau en même temps que le comité à la fin du mois de septembre.

c) Secrétariat

Le secrétariat de la section est assumé par Mme Rosa Knöpfel, KnoeAG, Herisau.

2. Activité du comité et du bureau

Le comité s'est réuni le 30 mars et le 25 novembre pour deux séances en visioconférence et il a pris, en dehors de ces séances, plusieurs décisions par voie de circulation, à l'unanimité.

Le bureau a tenu trois réunions, les 31 mars et 16 septembre en visioconférence et le 5 juillet en présentiel, à Zurich. Il a également pris plusieurs décisions par voie de circulation.

3. Assemblée générale

Conformément à l'ordonnance 3 COVID-19, l'assemblée générale s'est déroulée par voie électronique au moyen de l'outil de sondage *SurveyMonkey*. Aucun membre n'a fait usage de la possibilité offerte de participer par écrit, par courrier. Les résultats des votes sur les points statutaires de l'ordre du jour (approbation du procès-verbal de la 29e assemblée annuelle du 29 juin 2021, approbation du rapport annuel 2021 du comité, approbation des comptes annuels révisés 2021, décharge du comité pour l'exercice 2021, réélections au sein du comité) ont été consignés au procès-verbal le 24 juin 2022.

4. Série de conférences-débats sur le thème « Médias sociaux et droits fondamentaux »

En lieu et place d'une conférence annuelle, la CIJ-CH a organisé, en collaboration avec presque toutes les universités suisses, une série de conférences-débats sur le thème « Médias sociaux et droits fondamentaux ». A travers leurs nouvelles formes de communication, les médias sociaux offrent de nombreuses chances de renforcer la formation des opinions. Mais ils peuvent également être utilisés comme vecteurs de désinformation ou de discrimination et entraver ainsi la libre formation de la volonté, qui est un élément central et essentiel du processus démocratique. Exposés et discussions devaient mettre en lumière les chances et les risques de ces nouvelles formes de communication sous l'angle des droits humains et de l'État de droit.

- La série de manifestations a débuté le 5 octobre à l'Université de Saint-Gall, sous la direction de Patricia Egli, membre du comité, avec un exposé de David Rechsteiner, docteur en droit, sur le thème *Meinungsbildung durch Social Bots?*.
- Le 25 octobre, à l'Université de Bâle, sous la direction de Stephan Breitenmoser et Christoph Spenlé, tous deux membres du comité, et sous l'intitulé général *Soziale Medien und Schutz der Grundrechte – aktuelle Fragen und Herausforderungen*, M. Alain Bai, docteur en droit, a présenté un exposé intitulé *Der Schutz der Privatsphäre gegenüber Social Media-Eingriffen im Lichte von Art. 8 EMRK und der Datenschutzgrundsätze der DSGVO* ("La protection de la vie privée face aux ingérences des médias sociaux à la lumière de l'article 8 CEDH et des principes de protection des données du RGPD"), alors que Raphaela Cueni, docteure en droit, s'est exprimée sur le thème *Grundrechtsbindung von Internetintermediären* ("L'obligation de respecter les droits fondamentaux des intermédiaires Internet") ; pour leur part, Carl Jauslin et Stefan Ledergerber, tous deux MLaw, ont présenté une contribution sur, respectivement, *Der Staat auf Social Media* ("L'État sur les médias sociaux") et *Körper gegen Fame – wie Social Media-Netzwerke biometrische Daten nutzen* ("Corps contre Fame – comment les réseaux sociaux utilisent les données biométriques").
- La manifestation organisée le 3 novembre à l'Université de Zurich par Daniel Möckli, membre du comité, en collaboration avec le Centre suisse de compétence pour les droits humains, avait pour thème *Fake News im Vorfeld von Wahlen und Abstimmungen: Handlungsbedarf in der Schweiz?* ("Fake News à l'approche des élections et des votations : Faut-il agir en Suisse ?") et regroupait deux exposés, de Mme Stefanie Strahm, sur la perspective pratique, et de M. Nils Reimann, docteur en droit, sur la perspective juridique.
- A l'Université de la Suisse italienne, à Lugano, Federica De Rossa, membre du comité, a dirigé le 22 novembre la manifestation sur le thème *Il diritto alla non disinformazione tra mercato e servizio pubblico*, avec des contributions du Prof. Dr. Antonio Nicita, *Mercato delle idee o mercato delle verità ?*, de Mme Marta Taroni, MLaw, *Il nudging come strumento di contromanipolazione*, et de M. Andrea Frattolillo, MLaw, *Il ruolo del servizio pubblico dell'informazione*.
- Le 24 novembre 2022, la professeure Mira Burri a présenté à l'Université de Lucerne un exposé intitulé *Fake News and the Regulation of Platforms in the US and the EU*, sur lequel Mme Lucy Keller, docteure en droit, a pris position en tant que discutante.
- Le 15 décembre 2022, à l'Université de Berne, sous la direction de Judith Wyttenbach, membre du comité, Mme Nula Frei, docteure de l'Université de Fribourg, a tenu une

conférence sur le thème *Diskriminierung in und durch social media: Neue Herausforderungen für das Gleichheitsrecht* ("Discrimination dans et à travers les médias sociaux : nouveaux défis pour le droit de l'égalité").

Les deux dernières manifestations, des Universités de Lausanne et de Neuchâtel, auront lieu en mars 2023.

L'organisation hybride de ces manifestations dans les universités a permis de s'adresser en particulier aux jeunes juristes de toutes les régions du pays, que ce soit en tant que conférencières et conférenciers ou en tant qu'auditrices et auditeurs. Les présentations des différents exposés sont mises en ligne sur le site Internet de la CIJ-CH.

5. Mise en réseau interne

Durant l'année sous revue, les membres ont reçu trois lettres-circulaires d'information, en allemand et en français, ainsi que deux lettres circulaires en allemand, en français et en italien, en lien avec la série de manifestations « Médias sociaux et droits fondamentaux » (cf. ch. 4).

Dans la *lettre-circulaire de mars*, envoyée quelques jours après le début de l'attaque de la Russie contre l'Ukraine, il a été fait référence à l'appel de la CIJ pour l'arrêt de l'invasion et pour le respect du droit international humanitaire. En ce qui concerne la création de la nouvelle Institution nationale suisse des droits humains (INDH), l'histoire de cette institution a été rappelée et résumée. Avec la création de l'INDH, l'engagement de longue date de la *Plateforme des ONG suisses pour les droits humains*, dont la CIJ-CH fait partie du cercle élargi, est couronné de succès. Les membres de la CIJ-CH ont été informés de la réunion annuelle de la Plateforme des ONG du 6 avril, consacrée à la création de l'INDH, et de la manifestation de clôture du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDHH), du 30 août. Enfin, la lettre-circulaire contenait un compte-rendu de l'ouvrage *Internationales Übereinkommen zur Beseitigung jeder Form von Rassendiskriminierung (ICERD)* (« Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale »), de Doris Angst (membre de la CIJ-CH) et Emma Lantscher ; Doris Angst a reçu en novembre le titre de docteur honoris causa de l'Université de Fribourg pour son engagement contre le racisme.

Dans la *lettre-circulaire d'avril*, le professeur Marco Sassòli, vice-président de la CIJ-CH et membre du Comité exécutif de la CIJ, a résumé le Premier rapport sur les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme en Ukraine à l'OSCE", qu'il a rédigé à la demande de 45 états membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en collaboration avec un expert autrichien et une experte tchèque, dans le cadre du mécanisme dit de Moscou. Le rapport a établi des schémas clairs de violations du droit international humanitaire par les forces armées russes, notamment par la manière dont elles mènent la guerre, l'utilisation disproportionnée d'armes explosives à large rayon d'action dans des zones peuplées, la violation des règles d'occupation militaire et le traitement des prisonniers de guerre. A côté de ces violations commises par les Russes, celles commises par les Ukrainiens font pâle figure. Les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées sont particulièrement touchées par la guerre. Dans cette lettre-circulaire, Marco Sassòli exprimait l'espoir que l'obligation de la communauté des états de prévenir et de mettre fin aux violations du droit international humanitaire soit également respectée dans les conflits non internationaux au Proche-Orient et en Afrique.

Dans la *lettre-circulaire de juin*, Massimo Frigo, le représentant de la CIJ auprès des Nations Unies à Genève, a donné un aperçu de ses activités actuelles et du fonctionnement des organes de l'ONU chargés des droits de l'homme à Genève, en particulier le Conseil des droits de l'homme de l'ONU et les organes de traités des conventions de l'ONU sur les droits de l'homme,

y compris les mandats de procédure spéciale et l'Examen périodique universel des états membres des Nations Unies. Avec le soutien de la CIJ et à une majorité écrasante de ses membres, le Conseil des droits de l'homme a mis en place dès le 4 mars une commission dotée d'un mandat relativement large pour enquêter sur les crimes de guerre et les violations du droit international humanitaire en Ukraine, ainsi que sur d'autres infractions connexes. Dans le cadre des sessions ordinaires du Conseil des droits de l'homme, le représentant de la CIJ s'est notamment engagé en faveur de la résolution sur la reconnaissance de la performance des défenseurs des droits de l'homme (*human rights defenders*), de la résolution sur les droits économiques, sociaux et culturels dans le contexte de la pandémie de Covid-19, sur les droits de l'enfant et le regroupement familial, sur la situation des droits de l'homme au Myanmar et sur l'indépendance de la justice et du barreau en Biélorussie. La CIJ s'est également engagée pour l'exclusion de la Russie du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Dans la même lettre-circulaire, il a été fait référence aux exigences de la Plateforme des ONG pour les droits humains pour la conférence sur l'Ukraine des 4 et 5 juillet à Lugano (participation de la société civile et inscription des droits humains à l'ordre du jour).

Les lettres-circulaires d'octobre et de décembre ont notamment fait référence aux manifestations passées et futures de la série « Médias sociaux et droits fondamentaux » (voir ch. 4). La lettre d'octobre contenait en outre le programme de la manifestation d'information sur la nouvelle INDH du 1er décembre. Dans la lettre-circulaire de décembre, les membres ont été informés de l'élection de Santiago Canton comme nouveau secrétaire général de la CIJ, de la requête en *amicus curiae* commune de la CIJ-CH et de la CIJ à la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire des « femmes seniors pour le climat » contre la Suisse (voir ch. 6) et de la nouvelle série d'ateliers de formation organisés par humanrights.ch, dont la CIJ-CH est membre, sur la procédure de requête individuelle auprès des comités de l'ONU.

6. Prises de position

Dans l'affaire de l'association des « femmes seniors pour le climat » contre la Suisse (*Verein KlimaSeniorinnen Schweiz and Others v. Switzerland*, requête no 53600/20), la CIJ-CH et la CIJ sont intervenues pour la première fois, en 2021, en tant que tierce partie devant la Cour européenne des droits de l'homme. Après le transfert de l'affaire à la Grande Chambre, les tiers intervenants ont eu la possibilité de déposer une nouvelle prise de position. Par requête du 5 décembre 2022, la CIJ-CH et la CIJ ont complété leur précédente requête (voir résumé dans le rapport annuel 2021, point 7c) en se référant à la jurisprudence récente de la Cour (la prise de position commune peut être consultée sur le site web de la CIJ-CH, sous « prises de position »).

7. Commission internationale des juristes (CIJ)

Marco Sassòli, vice-président de la CIJ-CH et membre du comité exécutif de la CIJ (internationale), assure la liaison entre la CIJ-CH et la CIJ. En 2022, la CIJ a fait des progrès importants malgré les turbulences causées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de Covid-19. Elle a presque repris le dessus après les défis externes et internes des deux dernières années et est généralement bien positionnée pour le changement de direction prévu en 2023 et capable de fournir un travail solide et innovant dans le monde entier dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2021-2025. Le 30 octobre, le comité exécutif a élu Santiago Canton comme nouveau secrétaire général, un Argentin doté d'une immense expérience. Auparavant, il a notamment été chef du bureau des droits de l'homme de la province de Buenos Aires. Il a également de l'expérience en matière de gestion et de collecte

de fonds. Il considère le contrôle financier comme une tâche essentielle. Il souhaite approfondir les contacts avec les sections nationales et consolider un réseau mondial unique de juristes éminents. Il prendra ses fonctions le 1er mars 2023 et a déjà accepté de s'exprimer lors du congrès trinational de Lucerne en 2023.

Malgré le ralentissement financier mondial, la CIJ a dépassé ses objectifs de collecte de fonds et, sauf catastrophe inattendue, elle est en passe d'atteindre un budget de base stable et équilibré pour la première fois depuis près d'une décennie.

Sur le plan du contenu, la CIJ a initié d'importants développements normatifs. Elle a été invitée par la Commission des droits de l'homme du G7 à présenter sa proposition de mécanisme d'enquête permanent. Cette proposition prévoit la mise en place par l'Assemblée générale des Nations Unies d'un mécanisme permanent de responsabilité universelle, capable à la fois de servir les organes d'enquête de l'ONU et de rassembler des preuves qui pourront être utilisées dans de futurs procès pénaux devant des tribunaux internationaux et nationaux, également sur la base du principe de la justiciabilité universelle. L'Allemagne a fait avancer cette idée au sein du G7. Un tel mécanisme permettrait d'éviter de longues préparations, de prévenir la perte d'expertise et les doubles emplois, et d'éviter la duplication des normes. En outre, la CIJ a presque achevé l'élaboration de lignes directrices novatrices sur la dépénalisation des comportements ; des progrès ont été réalisés dans la clarification des principes de Syracuse (sur les situations d'urgence) concernant les limites des mesures restrictives pouvant être imposées par les États en réponse aux situations d'urgence en matière de santé publique. Pendant ce temps, les programmes régionaux et thématiques ont dû faire face à des restrictions mondiales, régionales et nationales, mais ont continué à mener des activités de programme et des événements réguliers, y compris des formations, des activités de renforcement des capacités et des dialogues avec les juges sur différents sujets, en particulier de soutien à une jurisprudence progressiste par le biais de soumissions *amicæ curiæ* (comme l'intervention présentée conjointement avec la CIJ-CH dans l'affaire de justice climatique devant la Cour européenne des droits de l'homme).

Bien entendu, de sérieux défis subsistent, exacerbés par l'instabilité du contexte mondial. Les améliorations en matière de surveillance financière et de rapports doivent être consolidées et approfondies. La collecte de fonds requiert une attention constante. Le secrétariat a entamé un processus de réorganisation et d'intégration institutionnelles, nécessaire pour renforcer la capacité de la CIJ de répondre aux défis en matière de droits humains et pour réduire ses coûts (ce qui implique également une décentralisation de plus en plus poussée, loin de Genève). La CIJ a également l'intention de convoquer un congrès de la Commission en 2023 et d'améliorer la coopération avec les commissaires et les sections de la CIJ.

En 2022, la CIJ a une nouvelle fois démontré sa capacité à remplir son mandat principal, à savoir défendre l'État de droit, et en particulier l'indépendance et l'efficacité de la justice en tant que pilier de l'État de droit, tout en faisant face aux nouveaux défis posés par le changement climatique, le développement des nouvelles technologies et un ordre international de plus en plus instable. Elle a mené son travail en étroite collaboration avec des défenseurs des droits de l'homme et des avocats de première ligne et a soutenu la société civile du monde entier dans sa lutte contre la résurgence du populisme autoritaire.

8. Collaboration avec la CIJ et d'autres sections de la CIJ

a) ICJ

La CIJ-CH et la CIJ ont déposé une requête commune d'*amicus curiæ* auprès de la Cour EDH dans l'affaire des « femmes seniors pour le climat » contre la Suisse (voir ch. 6). Patricia Egli, membre du comité, a participé en tant que représentante de la CIJ-CH aux réunions virtuelles

des sections européennes de la CIJ (Programme Europe et Asie centrale, CIJ-Institutions européennes), l'échange sur les activités en cours des sections étant toujours au premier plan. Certains membres de la CIJ-CH ont profité de la possibilité de suivre en ligne les manifestations de la CIJ (séminaires, conférences, etc.).

b) CIJ-Allemagne

La section allemande de la CIJ a organisé son assemblée annuelle du 21 au 23 octobre à Göttingen, en présence de Susanne Leuzinger, présidente de la CIJ-CH. Le thème était « Intelligence artificielle – défis et opportunités ». Le premier exposé de fond a défini l'intelligence artificielle et décrit ses capacités et ses champs d'application, et le deuxième exposé de fond a posé la question de savoir ce que les systèmes autonomes peuvent faire du point de vue du droit constitutionnel. Dans des exposés individuels, l'importance de l'intelligence artificielle pour la mobilité, la santé et le domaine de la sécurité et de la criminalité a été examinée de plus près, afin de pouvoir ensuite discuter de la question fondamentale de savoir si l'IA conduit à une autre société.

c) CIJ-Autriche

Aucun membre de la CIJ-CH n'a malheureusement pu participer à la réunion de printemps de la section autrichienne de la CIJ sur le thème « Changement climatique et droits de l'homme », qui s'est tenue du 26 au 28 mai à Haibach/Donau.

d) Congrès trinational 2023

Après que les sections allemande et autrichienne de la CIJ ont demandé à la CIJ-CH en octobre 2021 si celle-ci était prête à organiser une assemblée commune des trois sections en Suisse et que le comité de la CIJ-CH a donné son accord lors de sa séance du 16 novembre 2021, un premier concept d'organisation a été soumis aux deux sections au début de l'année, avec l'idée d'une participation organisationnelle et financière appropriée de toutes les sections. Lors de la séance commune en ligne du 25 avril, à laquelle ont participé Susanne Leuzinger et Marco Sassòli au nom de la CIJ-CH, un thème en rapport avec la guerre en Ukraine a été envisagé et les dates de la réunion ont été fixées, du 20 au 22 octobre 2023, à Lucerne. Le bureau s'est alors attelé à la planification et a pu présenter un budget aux autres sections lors de la réunion du 21 octobre 2022 à Göttingen, à laquelle ont participé Susanne Leuzinger et Christoph Spenlé du côté de la CIJ-CH. Le thème retenu est « Sanctions internationales – Fondements, limites, conséquences » et le programme de la réunion a été arrêté dans ses grandes lignes. Afin de faciliter la participation des membres des trois sections, la durée du congrès a été réduite à deux jours, le vendredi 20 octobre après-midi et le samedi 21 octobre. A la mi-décembre, il a été confirmé que les coûts estimés du congrès pouvaient être couverts par les contributions promises et que la tenue du congrès à Lucerne était ainsi assurée. Une autre réunion en ligne, à laquelle ont participé Susanne Leuzinger, Marco Sassòli et Christoph Spenlé du côté de la CIJ-CH, a permis de fixer définitivement le programme.

9. Autres activités et coopérations

La Section des droits de l'homme de la Direction du droit international public du DFAE organise chaque année un dialogue institutionnalisé avec les principaux acteurs de la société civile suisse afin de promouvoir la compréhension et la mise en œuvre des droits de l'homme en Suisse et d'informer sur les principaux dossiers. Le 11e dialogue a eu lieu le 1^{er} septembre en présence de Christoph Spenlé, membre du comité, au Palais fédéral nord à Berne. Alors que le dialogue de l'année précédente avait porté sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les

droits humains en Suisse, celui de cette année, présidé par l'ambassadrice Nathalie Marti, vice-directrice de la Direction du droit international public, a abordé d'autres défis et crises mondiaux actuels. La polarisation croissante au sein des forums multilatéraux (Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, OSCE) a également été abordée. Ce phénomène n'est certes pas nouveau, mais il s'est considérablement accentué en raison de la guerre en Ukraine. La Section des droits de l'homme a ensuite présenté différents points forts de son activité, notamment les développements actuels dans le contexte « environnement et droits de l'homme » (le nouveau « droit à un environnement propre, sain et durable »), une rétrospective de la présentation du rapport national actuel de la Suisse devant le Comité de l'ONU contre toutes les formes de discrimination raciale (CERD), en novembre 2021, et de son suivi, la visite du Comité chargé de surveiller la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, de mai 2022, ainsi que les développements actuels et les priorités de la Suisse au sein du Conseil des droits de l'homme et du 3^e Comité de l'Assemblée générale de l'ONU. Dans une autre partie, la participation prochaine de la Suisse au Conseil de sécurité, en 2023-2024, a été abordée sous l'angle des droits humains. La Direction du droit international public a présenté quelques-unes des questions de droit international public et certains projets visant à promouvoir la protection des droits de l'homme au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, comme un projet visant à renforcer les échanges entre le Conseil de sécurité et les organes de l'ONU chargés des droits de l'homme, à l'exemple de la protection des droits des personnes handicapées dans les conflits armés.

La CIJ-CH participe au cercle élargi de la *Plateforme des ONG suisse pour les droits humains*, qui se veut avant tout un pont entre la société civile et le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH).

Les membres du comité Evelyne Sturm, Pascal Mahon (domaine thématique « migration » / Université de Neuchâtel) et Judith Wyttenbach (domaines thématiques « politique genres » et « police et justice » / Université de Berne) ont également travaillé pour le CSDH durant l'année sous revue, Evelyne Sturm en tant que directrice du secrétariat général.

Marco Sassòli, vice-président, a participé le 2 novembre, avec d'autres ONG intéressées par la lutte contre l'impunité, à un entretien de deux heures avec le nouveau Procureur général de la Confédération, M. Stefan Blättler. Celui-ci attribue au droit pénal international une forte priorité, y compris en ce qui concerne la conduite de procédures pénales selon le principe de la compétence universelle. Une Task Force « Ukraine » a été créée en raison d'un besoin de coordination interne au sein du Ministère public de la Confédération, mais cela ne signifie pas que cette situation est prioritaire par rapport à d'autres situations impliquant également des crimes internationaux, et là aussi, des enquêtes sont menées en raison de faits de guerre des deux côtés (Ukraine comme Russie). Le nouveau Procureur général ne s'est pas exprimé sur le passé, ce qui est compréhensible. Il espère que le taux de rotation important du personnel dans le domaine du droit pénal international prendra fin et il demandera au Parlement d'augmenter les effectifs dans ce domaine. Toutefois, dans le cas des enquêtes pénales, c'est l'Office fédéral de la police qui fournit les enquêteurs, lesquels sont difficiles à trouver. La relation entre les deux offices fédéraux n'a pas toujours été très claire. Stefan Blättler attache également une grande importance à l'équité des procédures, ce qui fait obstacle à des contacts bilatéraux avec des ONG sur des cas particuliers. Pour le reste, il est tout-à-fait disposé à échanger avec les ONG. Il a ainsi spontanément proposé de se rencontrer une fois par an et une date a directement été convenue pour la prochaine rencontre, à laquelle la présidente participera.

La CIJ-CH a participé à la prise de position des ONG sur les cinq axes de travail du Groupe de réflexion de haut niveau du Conseil de l'Europe, afin de mettre en lumière les défis et les possibilités futures de cette institution. Les résultats de ce Groupe de réflexion ont été présentés dans un rapport en octobre 2022 et sont disponibles sur le site Internet du Conseil de l'Europe

(<https://rm.coe.int/report-of-the-high-level-reflection-group-of-the-council-of-europe-/1680a85cf1>).

Les activités des organisations dont la CIJ-CH est membre (Plateforme des ONG suisse pour les droits humains, humanrights.ch, Archives sociales suisses) sont mentionnées dans les lettres d'information (voir ch. 5).

10. Secrétariat et organe de révision

Le secrétariat est assuré par Mme Rosa Knöpfel, de l'entreprise KnoeAG, à Herisau.

Pour ce qui est des procès-verbaux de ses séances, le comité a pu compter sur Mme Sanija Ameti, de Zurich, le 30 mars, et sur Mme Daniela Feller, d'Ostermundigen, le 25 novembre.

Le site Internet www.icj-ch.org a été tenu, avec l'aide d'un webmaster externe (update AG, à Zurich), par Evelyne Sturm, membre du comité et du bureau, jusqu'à fin septembre, puis par Mme Rosa Knöpfel.

L'engagement de ces personnes assure le bon fonctionnement de l'association, raison pour laquelle elles sont vivement remerciées.

L'organe de révision de l'association est l'entreprise Pemag RevisionsAG, à Sursee.

11. Mouvement des membres

En 2022, trois nouveaux membres ont rejoint l'association et quatre l'ont quittée. Au total, l'effectif des membres a diminué de 143 à 142 personnes.

Composition du comité :

Susanne Leuzinger, docteure en droit, ancienne juge fédérale, Zurich, présidente

Marco Sassòli, docteur en droit, professeur, Genève, vice-président

Odile Ammann, docteure en droit, LL.M., professeure, Lausanne

Florence Aubry Girardin, docteure en droit, juge fédérale, Lausanne

Stephan Breitenmoser, docteur en droit, professeur, juge administratif fédéral, Bâle/Saint-Gall

Federica De Rossa, docteure en droit, professeure, juge fédérale suppléante, Lugano

Patricia Egli, docteure en droit, LL.M., professeure, Saint-Gall/Zurich

Eliane Menghetti, docteure en droit, avocate, Zurich

Pascal Mahon, docteur en droit, professeur, Neuchâtel

Daniel Möckli, docteur en droit, professeur, Zurich

Rainer J. Schweizer, docteur en droit, professeur et avocat, Saint-Gall

Christoph A. Spenlé, docteur en droit, LL.M., avocat, Bâle

Evelyne Sturm, docteure en droit, LL.M., Binningen (jusqu'à fin septembre)

Judith Wyttenbach, docteure en droit, professeure, avocate, Berne

Secrétariat

Section suisse de la Commission internationale des juristes, CIJ-CH
c/o KnoeAG, Wiesen 2488, 9100 Herisau